

## CHAUFFAGE | CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE



### POURQUOI INSTALLER UN CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE ?

Pour **chauffer votre eau sanitaire**, opter pour le chauffe-eau thermodynamique peut vous permettre de réaliser des économies d'énergie pouvant aller jusqu'à 70%. Cet appareil utilise en effet un système aérothermique. En d'autres termes, il se sert de l'air pour chauffer votre eau sanitaire grâce à une pompe à chaleur intégrée.

Il ne nécessite qu'un minimum de place et il ne produit presque pas de bruit. À noter également que contrairement aux croyances, il peut tout à fait fonctionner malgré une température ambiante extrêmement basse.

Enfin, le chauffe-eau thermodynamique offre aussi l'opportunité de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** puisqu'il utilise une source d'énergie renouvelable et neutre comme évoqué ci-dessus.

### COMMENT FONCTIONNE UN CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE ?

Le chauffe-eau est composé d'une pompe à chaleur et d'un ballon rempli d'eau. La pompe à chaleur **capte les calories de l'air ambiant** afin de les transférer à un fluide frigorigène. Ce dernier passe ensuite par un circuit entourant le ballon afin de chauffer l'eau chaude sanitaire contenue dans celui-ci. A noter que l'eau chaude sanitaire peut atteindre une température de 65°C même durant les hivers les plus froids.

En cas d'un besoin important en eau chaude sanitaire, le chauffe-eau thermodynamique peut utiliser un appoint électrique. Malgré tout, il garde **un rendement optimal** qui se répercutera favorablement sur votre facture d'électricité.

### CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE ET POMPE A CHALEUR AIR/AIR

Pour maximiser vos économies d'énergie, n'hésitez pas à opter pour une **pompe à chaleur air/eau** ou encore pour une **pompe à chaleur air/air**. Tout comme le chauffe-eau thermodynamique, ces appareils utilisent également l'air extérieur pour chauffer la maison.

La **pompe à chaleur air/air** peut également servir de système de climatisation en puisant la chaleur dans l'air de votre maison pour l'évacuer.

#### CRITERES TECHNIQUES A RESPECTER

- Le COP de l'équipement mesuré conformément aux conditions de la norme EN 16147 est :
  - supérieur à 2,5 pour une installation sur air extrait
  - supérieur à 2,4 pour toutes autres installations

#### QUALIFICATION DE VOTRE ARTISAN

Votre artisan doit être titulaire d'une qualification comportant la mention **Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)** dans le domaine suivant :

*"Installation d'une pompe à chaleur, intégrant le système de régulation le cas échéant"*

#### INFORMATIONS DOSSIER

Les mentions suivantes devront être indiquées sur la facture de vos travaux :

- la date et le n° de facture
- l'adresse des travaux
- la mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique à accumulation
- le coefficient de performance (COP) de l'équipement, explicitement mesuré selon les conditions de la norme EN 16147

Vous devez vous inscrire sur notre site AVANT l'engagement de vos travaux auprès de votre artisan (signature du devis ou bon de commande ou versement d'un acompte).

Vous pouvez nous faire parvenir votre dossier complet :

- en le déposant directement dans votre espace client
- en l'envoyant à [dossiers@primesecoenergie.com](mailto:dossiers@primesecoenergie.com)
- en l'envoyant par voie postale à l'adresse :



**PRIMESECOENERGIE.COM**

**18 RUE DE TILSITT**

**75017 PARIS**

Pour toute question, vous pouvez nous contacter  
au 01 83 81 80 31 ou à l'adresse [contact@primesecoenergie.com](mailto:contact@primesecoenergie.com)